

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	21/01/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/02/2022

OBJET :**Relevé de décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, Mme Mélissa FOULQUE procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sabrina CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
28/12/2021	Création d'un habitat intergénérationnel	Etat Région Département	Etat : 300 000 € Région : 150 000 € Département : 150 000 €
27/12/2021	Demande de subvention pour l'aménagement de locaux culturels dans le bâtiment ITEP	Etat Région Département	Etat : 125 000 € Région : 125 000 € Département : 83 333,33€
17/12/2021	Extension et restructuration de la médiathèque municipale	Etat DSIL Etat DRAC Région Département	Etat DSIL : 329 025 € Etat DRAC : 767 725 € Région : 329 025 € Département : 329 025€
16/12/2021	Projet de requalification entrée ouest du parc Mauzan - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022.	Etat Région ANRU	Etat : 37 908 € Région : 31 590 € ANRU : 31 590 €
17/12/2021	Demande de subvention pour le déménagement et l'extension du Centre de Supervision Urbain 2022-2023	Etat Département	Etat : 131 445 € Département : 87 630 €
17/12/2021	Demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection 2022-2023	Etat	Etat : 47 979,06 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

15/12/2021	Construction d'une Structure d'Accueil Touristique Terroir au col Bayard.	Etat Région Département	Etat : 220 000 € Région : 110 000 € Département : 110 000 €
15/12/2021	Projet de réhabilitation du Centre Social les Pléiades - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022	Etat CAF Region	Etat : 75 000 € CAF : 50 000 € Region : 75 000
06/12/2021	Réaliser une ombrière en autoconsommation de 79 kWc sur le parking véhicules utilisateurs des Services Techniques Municipaux.	Etat Région	Etat : 30 900€ Région : 25 750 €
01/12/2021	Centres Sociaux - Demande de subventions de fonctionnement 2022 au Conseil Départemental des Hautes-Alpes.	Département	58 744 €
25/11/2021	Demande de subventions pour l'extension du réseau des pistes cyclables de la Ville de Gap	Etat (DSIL) Région (CRET 2) Département	Etat : 135 000 € Région : 135 000€ Département : 90 000 €
22/11/2021	Construction d'une Structure d'Accueil Touristique Terroir et aménagement de l'accès au site avec création d'un giratoire et d'une liaison piétonnière sous RN85, vers Gleize-Folletière - demande de subvention	Etat (FNADT-CIMA) Région (FRAT) Département	Etat : 400 000€ Région :200 000 € Département : 200 000 €
18/11/2021	Demande de subvention : Etude rue souterraine Providence	Etat (DSIL/FIPD) Département	Etat : 131 445 € Département : 87 630 €

CONTRÔLE DE GESTION :

Emprunt réalisé pour le financement des investissements inscrits au budget :

- Décision du 17/12/2021 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2.000.000 €, auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :
 - . Objet : financer les investissements, du budget général de la Ville de Gap.
 - . Montant emprunté : 2.000.000 €.
 - . Durée : 15 ans, après une phase de mobilisation de 3 mois.
 - . Taux fixe : 0,68 %.
 - . Périodicité de remboursement : trimestrielle.
 - . Amortissement : constant.
 - . Base de calcul : 30/360.
 - . Commission d'engagement : 1.600 €.
 - . Pénalités de remboursement anticipé sur le capital restant : clauses actuarielles, selon les conditions définies dans le contrat ci-joint.
 - . Commission de non utilisation : néant.

POPULATION :**Délivrances et reprises de concession funéraires :**

<i>Vente et Renouvellement de Concessions</i>			
<i>Vente Date</i>	<i>Concessionnaires</i>	<i>Durée</i>	<i>Prix</i>
25/11/2022	Renouvellement Famille KUNTZ	30 ans	1 200,00€
25/11/2021	Renouvellement Famille MAUREL	30 ans	1 145,80 €
07/12/2021	Renouvellement Famille BAILLE	30 ans	2 400,00 €
08/12/2021	Famille BARNOUX	30 ans	1 200,00 €
10/12/2021	Renouvellement Famille LAUZIER- STRATI	30 ans	1 145,80 €
10/12/2021	Famille HAËCK	30 ans	1 200,00 €
14/12/2021	Famille VAILLANT	30 ans	1 145,80 €
22/12/2021	Renouvellement Famille BERNAUDON	30 ans	2 291,60 €
03/01/2022	Famille HAMPARTZOUMIAN	30 ans	2 400,00 €
04/01/2022	Renouvellement Famille ORAND	50 ans	5 000,00 €
11/01/2022	Famille PAZZOTTU	30 ans	1 200,00 €
11/01/2022	Famille CHEDEVILLE	50 ans	2 500,00 €
12/01/2022	Famille HOYER - ILHAN	30 ans	1 200,00€
13/01/2022	Famille CHARLO- KELLER	30 ans	1 200,00 €

<i>Vente et Renouvellement de cases de columbarium</i>			
<i>Date</i>	<i>Concessionnaires</i>	<i>Durée</i>	<i>Prix</i>
25/11/2021	Famille ROUX	15 ans	510,00 €
12/01/2022	Famille PUECH	15 ans	510,00 €
17/01/2022	Renouvellement	15 ans	510,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	Famille HURAUX		
--	----------------	--	--

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

- Décision du 29/11/2021 : Conclusion d'une convention d'occupation précaire de d'un appartement à l'école Anselme Gras par Mme ACOULON Blandine :
 - durée : du 15/12/2021 au 14/2022 .
 - loyer : 500 € + 150 € de charges

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- Décision du 04/10/21 : Conclusion d'une convention de mise à disposition par la Commune de Gap au profit de la Société CLEAR CHANNEL FRANCE SAS aux fins d'occupation du domaine public pour la mise en place et la gestion de dispositifs d'information publique et commerciale sur son territoire :
 - durée : du 01/03/2021 AU 28/02/2022 + éventuelle tacite reconduction jusqu'au 30/06/2022.
 - redevance d'exploitation commerciale :
 - 345 € HT par abri voyageur publicitaire,
 - 287 € HT par module d'information municipale.

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n°1 au marché pour la prestation de service vérification de l'état de conservation de l'amiante des établissements	Société Socotec DIAGNOSTIC (13547 AIX-EN-PROVENCE	Le nombre de bâtiments communaux à visiter est passé de 47 à 52. Réalisation de 9 prélèvements d'échantillons. Prestations supplémentaires 5 886 € HT	13 OCTOBRE 2021
MAPA pour la maintenance de la baie de stockage HP P2000 et des serveurs ESX	Société JILITI (94150 RUNGIS).	Forfait annuel de maintenance fixé à 2 115,84 € HT. début le 01/11/2021, date d'expiration du précédent contrat. durée 1 an ferme.	13 OCTOBRE 2021
MAPA pour le renouvellement de la maintenance et du support technique Veeam Availability Suite.	Société SOLUCEO (38170 Seyssinet-Pariset)	Forfait annuel de maintenance fixé à 7 470,00 € HT. début le 01/01/2022, date d'expiration du précédent contrat. durée 1 an	13 OCTOBRE 2021

		ferme.	
MAPA pour le renouvellement de la maintenance et du support technique VMware	Société NOEVA (06906 Sophia Antipolis)	Forfait annuel de maintenance fixé à 7 484,31 € HT. Début le 29/10/2021, date d'expiration du précédent contrat. durée 1 an ferme.	13 OCTOBRE 2021
MAPA pour l'achat d'une lame à neige pour le service voirie	Entreprise VILLETON (38490 Saint André le Gaz)	Conclu pour un montant de 4 112 € HT. durée 1 mois.	14 OCTOBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'une remorque	Société NORAUTO (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 874,96 € HT. Durée de livraison de 8 jours.	14 OCTOBRE 2021
Achat d'une saleuse ESCOMEL type GS 1200	Entreprise NOVA (05000 GAP).	Conclu pour un montant de 5 360 € HT. Durée : 1 mois.	14 OCTOBRE 2021
Marché subséquent n°7, relatif à la fourniture de gaz naturel pour un ensemble de points de comptage et d'estimation et de services associés	Société EDF SA (13015 Marseille).	Conclu sans minimum et sans maximum, sur la base d'une consommation estimative annuelle de 12 500 Mwh, pour une durée de 2 ans à prix fermes, à compter de la date de fourniture.	18 OCTOBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la transformation de la benne à ordures ménagères 6567KX05	Société CARROSSERIE VINCENT ET FILS (26802 ETOILE SUR RHONE).	Conclu pour un montant de 25 230€ HT. durée de livraison de 1 mois.	18 OCTOBRE 2021
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour le remplacement d'une canalisation d'eau potable Route du Ravelin à Gap	Société VEOLIA EAU, (05000 GAP)	Conclu pour un prix forfaitaire de 5 384 € HT Dans un délai maximum d'un mois	19 OCTOBRE 2021
MAPA pour la fourniture d'un broyeur.	Société SAE Matériel (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 16 000 € HT durée 2 mois.	22 OCTOBRE 2021
Marché pour les réparations et la remise en état du tracteur ARES	Entreprise GILLY S.A.S (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 4 684,95 € HT. Durée 1 mois.	25 OCTOBRE 2021
• Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture et pose d'une cellule de réfrigération rapide à la nouvelle cuisine centrale de GAP	• Société BONNET THIRODE (84120 PERTUIS)	Conclu pour un montant de 16 300 € HT.	27 OCTOBRE 2021
Dans le cadre de l'accord-cadre Acquisition de véhicule marché subséquent n°7			29 OCTOBRE

Fourgon benne d'occasion pour le service des espaces verts est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre.			2021
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour la Prestation de services de Blanchisserie pour le groupement de commande pour le lot Lot n° 1 Nettoyage des Équipements de Protection Individuelle des agents de la Direction Nettoyement et Gestion des Déchets	Société BLANCHISSERIE DES ALPES (05100 BRIANCON)	Selon les seuils annuels de commande : Ville de Gap : sans minimum - Maximum 500 € HT CAGTD : sans minimum - Maximum 5 000 € HT. Total annuel sans minimum maximum : 5 500 € HT Durée de 12 mois renouvelable 3 fois 12 mois. Durée totale 48 mois.	29 OCTOBRE 2021
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les besoins des écoles Beaugard, Bellevue, Charance, La Gare, la Pépinière, le Rochasson, Paul Emile Victor maternelle et élémentaire, Puymaure, Raymond Chappa, Romette, le Rased Bellevue, le Rased Paul Emile Victor, en littérature jeunesse	Librairie Davagnier (05000 GAP)	Conclu pour des seuils annuels de commande minimum de 3 000 € HT et maximum 12 000 € HT. Durée 12 mois.	4 NOVEMBRE 2021
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les besoins des écoles Anselme Gras, Fontreyne maternelle et élémentaire, la Tourronde, Lareton, le Stade, les Eyssagnières, Pasteur, Porte Colombe, Rased Fontreyne, Rased Porte Colombe, en littérature jeunesse.	Librairie la Loupiote (05000 GAP)	Conclu pour des seuils annuels de commande minimum de 3 000 € HT et maximum 12 000 € HT. Durée 12 mois.	4 NOVEMBRE 2021
Annule et remplace la décision D2021_10_432 du 13 octobre 2021 MAPA pour le renouvellement de la maintenance et du support technique Veeam Availability Suite	Société NOEVA (06906 SOPHIA ANTIPOLIS)	Forfait annuel de maintenance 7 556,52 € HT durée : 1 an ferme	5 NOVEMBRE 2021
MAPA pour l'élaboration d'un cahier des charges techniques destiné à l'accueil de spectacles pour le Stade de glace Alp'Aréna de la Ville de Gap.	Société LE FIL CONSTRUCTEUR (13200 Marseille)	Conclu pour un montant global forfaitaire de 6 500 € HT (TVA non applicable selon l'article 293B du CGI). Durée 90 jours.	8 NOVEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la maintenance préventive et curative des équipements techniques de restauration collective et lingerie pour la Ville de Gap, son CCAS et ses EHPAD.	Société ALTECC (05000 GAP)	Conclu pour un montant annuel maximum de 9 822 € HT. montant total annuel HT est réparti de la façon suivante : maintenance préventive Ville de Gap 2 510 € CCAS 1 473 € EHPAD Saint Mens 1 050 € EHPAD 3 fontaines 751,00 € Maintenance curative Ville de Gap 1 467 € CCAS 803 € EHPAD Saint Mens 984 € EHPAD 3 fontaines 784€ Durée 12 mois	16 NOVEMBRE 2021
MAPA pour la fourniture de pièces pour la réparation d'un tracteur JOHN DEERE 6400 du service voirie	Entreprise NOVA (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 664,95 € HT. Durée 1 mois.	19 NOVEMBRE 2021
MAPA pour la fourniture de pièces pour la réparation d'un tracteur JOHN DEERE 5720 du service voirie	Entreprise NOVA (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 704,16 € H.T Durée 1 mois.	19 NOVEMBRE 2021
Marché subséquent n° 5 à l'accord cadre n° 2020200074 multi-attributaire pour l'acquisition de véhicules neufs et occasions lot n° 1 fourgon tôle L2H2 d'occasion pour le service logistique Citroen JUMPER II BLUEHDI 130 BUSINESS BV6 DE 2019 pour 35 987 km immatriculé FE-317-WF.	Société PEUGEOT (05000 GAP)	Pour un montant de 18 000 € HT frais d'immatriculation 405,76 € Montant total de 18 405,76 € HT. Délai de livraison de 1 mois.	19 NOVEMBRE 2021
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour la réfection et création de trottoirs et de cheminements piétons pour le Groupement de Commandes du Gapençais (GCG).	SOCIETE GAUDY (05230 CHORGES).	Montant des prestations défini comme suit : Ville de Gap sans minimum Maximum 600 000 € HT CAGTD sans minimum maximum 200 000 € HT. Total sans minimum maximum 800 000 € HT. Les montants identiques pour chaque période de reconduction.	19 NOVEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		Durée période initiale de 1 an.	
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2019000130 lot n° 2 : Location de matériels techniques, au profit de la Direction de la Culture et du Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL)	SARL SONALP (05000 CHATEAUVIEUX)	Correction de l'article 18-1 « Clauses de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (erreurs matérielles) Prolongement des délais durée maximale de 2 mois, jusqu'au 15 février 2022 sans incidence financière	22 NOVEMBRE 2021
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2019000129 du lot n° 1 : Location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle au profit de la salle de spectacle le Quattro	SARL SONALP (05000 CHATEAUVIEUX)	Correction de l'article 18-1 « Clauses de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (erreurs matérielles) Prolongement des délais durée maximale de 2 mois, jusqu'au 15 février 2022 sans incidence financière	22 NOVEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement de la maintenance des alarmes	Société SECURITAS (13014 MARSEILLE)	Forfait annuel de maintenance 4 996 € HT. durée : 1 an ferme	24 NOVEMBRE 2021
MAPA pour l'étude géotechnique préalable en vue de la construction d'un parc de Stationnement Parking Desmichels à GAP.	Société GEOTECHNIQUE (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 7 560 € HT. Durée : 2 mois.	24 NOVEMBRE 2021
Marché subséquent n° 6 à l'accord cadre n° 2020200074 multi-attibautaire pour l'acquisition de véhicules neufs et occasions lot n° 1 fourgon plateau d'occasion pour le service espaces verts Citroen JUMPER DE 2019 pour 14 808 km immatriculé FD-768-XS.	Société SAS PEDINIELL (05000 GAP)	Pour un montant de 22 105,76 € HT comprenant 21 500 € d'achat de véhicule, 200 € de prestations (forfait immatriculation) et 405,76 € de frais annexes et pour un Délai de livraison de 1 mois	3 DÉCEMBRE 2021
Consultation pour les prestations de traiteur pour la soirée des vœux du 17 Décembre 2021 est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. (décision d'annulation de la soirée en raison de la reprise épidémique)			3 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour l'acquisition de vêtements pour les agents de la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique	Classée n° 1 : - SOCIETE MARK ET BALSAN (92230 GENNIVILLIERS) classée n° 2 : SOCIETE GK PROFESSIONNAL (93170 BAGNOLET)	Les conditions d'attribution : utilisation de la méthode dites « en cascade » qui consiste à faire appel en priorité aux titulaires les mieux-disant. Cette méthode n'engage	3 DÉCEMBRE 2021

lot n° 4 : accessoires et petites fournitures		pas la collectivité sur un minimum de commande par titulaire. Les seuils de commande annuels se répartissent ainsi : Maximum de commandes Lot 1 - 37 000 € HT Lot 2 - 6 000 € HT Lot 3 - 12 000 € HT Lot 4 - 5 000 € HT TOTAL 60 000 € HT Soit 180 000 € HT maximum pour une durée de 3 ans	
Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour l'acquisition de vêtements pour les agents de la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique lot n° 3 : chaussures	- SOCIETE MARK ET BALSAN (92230 GENNIVILLIERS) classée n° 1 - SOCIETE GK PROFESSIONNAL (93170 BAGNOLET) classée n° 2	Les conditions d'attribution : utilisation de la méthode dites « en cascade » qui consiste à faire appel en priorité aux titulaires les mieux-disant. Cette méthode n'engage pas la collectivité sur un minimum de commande par titulaire. Les seuils de commande annuels se répartissent ainsi : Maximum de commandes Lot 1 - 37 000 € HT Lot 2 - 6 000 € HT Lot 3 - 12 000 € HT Lot 4 - 5 000 € HT TOTAL 60 000 € HT Soit 180 000 € HT maximum pour une durée de 3 ans	3 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour l'acquisition de vêtements pour les agents de la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique lot n° 2 : gilets pare-balles	- SOCIETE MARK ET BALSAN (92230 GENNIVILLIERS) classée n° 1 - SOCIETE GK PROFESSIONNAL (93170 BAGNOLET) classée n° 2 - SOCIETE LOUIS CALLENS (59420 MOUVAUX) classée n° 3	Les conditions d'attribution : utilisation de la méthode dites « en cascade » qui consiste à faire appel en priorité aux titulaires les mieux-disant. Cette méthode n'engage pas la collectivité sur un minimum de commande par titulaire. Les seuils de commande annuels se répartissent ainsi : Maximum de commandes Lot 1 - 37 000 € HT Lot 2 - 6 000 € HT Lot 3 - 12 000 € HT Lot 4 - 5 000 € HT TOTAL 60 000 € HT Soit 180 000 € HT	3 DÉCEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		maximum pour une durée de 3 ans	
Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour l'acquisition de vêtements pour les agents de la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique lot n°1 : tenue des agents	- SOCIETE MARK ET BALSAN (92230 GENEVILLIERS) classée n°1 - SOCIETE GK PROFESSIONNAL (93170 BAGNOLET) classée n°2	Les conditions d'attribution : utilisation de la méthode dites « en cascade » qui consiste à faire appel en priorité aux titulaires les mieux-disant. Cette méthode n'engage pas la collectivité sur un minimum de commande par titulaire. Les seuils de commande annuels se répartissent ainsi : Maximum de commandes Lot 1 - 37 000 € HT Lot 2 - 6 000 € HT Lot 3 - 12 000 € HT Lot 4 - 5 000 € HT TOTAL 60 000 € HT Soit 180 000 € HT maximum pour une durée de 3 ans	3 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement	SOCIETE TELEREP AGENCE MEDITERRANEE (83140 SIX FOURS LES PLAGES)	Le montant des prestations est défini comme suit : sans Minimum Maximum 900 000 € HT Soit les seuils suivants par collectivité : VILLE DE GAP maximum 100 000 € HT CAGTD 800 000 € HT CCAS Pas de besoin Durée : 4 ans	3 DÉCEMBRE 2021
MAPA pour le nettoyage de rideaux et linge de lit des écoles de la Ville de Gap lot n°2	Société Alpes Blanchisserie Insertion (05110 La Saulce)	Selon des seuils de commandes annuels globaux suivants : sans minimum - maximum 5 000 € TTC. durée de 12 mois. renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour des périodes de 12 mois. Durée totale 48 mois.	3 DÉCEMBRE 2021
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2021-11-485 Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour la réfection et création de trottoirs et de cheminements piétons	SOCIETE GAUDY (05230 CHORGES)	Le montant des prestations est défini comme suit : Ville de Gap sans minimum - maximum 600 000 € HT CAGTD sans minimum maximum 200 000 € HT Total maximum 800 000 € HT Les montants seront	6 DÉCEMBRE 2021

		identiques pour chaque période de reconduction. durée :période initiale de 1 an renouvelable 3 fois.	
Avenant n°2 au marché n°061V17 pour les travaux de construction d'une cuisine centrale entièrement équipée pour la Ville de GAP lot n°7 : CFO - CFA,	Société AMPERIS (92513 BOULOGNE BILLANCOURT)	Incidence financière : Montant initial : 67 600 € HT Montant des prestations supplémentaires : + 3 449,59 € HT. Nouveau Total : 71 049,59 € HT. Soit une augmentation de 5,10 % Délai exceptionnel pour réception définitive des travaux : 20 octobre 2021.	6 DÉCEMBRE 2021
Avenant n°1 au marché n°059V17 pour les travaux de construction d'une cuisine centrale entièrement équipée pour la Ville de GAP lot n°5 : Panneaux isothermes et menuiseries intérieures et extérieures	Société ISOL AGRO (42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON)	Incidence financière : Montant initial : 197 000 € HT. Montant des prestation supplémentaires : + 2 668 € HT. Nouveau Total : 199 668 € HT. Soit une augmentation de 1,35 % Délai exceptionnel pour réception définitive des travaux : 20 octobre 2021	6 DÉCEMBRE 2021
Avenant n°1 au marché n°2020200046 Création du giratoire du Sénateur - lot n°1 : terrassement - VRD	Groupement SEE GAUDY (Mandataire du groupement)/ SAS PELISSARD (05230 CHORGES).	Interruption des délais : délai d'exécution 23 semaines - allongement de 18 semaines. 3 semaines supplémentaires pour achever la réalisation des travaux principaux du 30 novembre 2020 au 18 décembre 2020. Le délai d'interruption dû aux conditions hivernales est de 15 semaines, soit du 19/12 /2020 au 12/04/2021. Réalisation des travaux d'hydroseedage, un jour supplémentaire. Durée réelle d'exécution globale : 26 semaines. Date d'achèvement du chantier : 12/04/2021.	6 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre multi-	- SOCIETE SALLA LECOMTE	Les seuils de commande se	7 DÉCEMBRE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques lot n° 2 Prestations foncières	Géomètres-Exp (05000 Gap) classée n° 1 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 2	répartissent ainsi : Ville de GAP : sans minimum - maximum 10 000 € HT CAGTD : sans minimum - maximum 5 000 € HT Durée 12 mois, reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois. Durée totale ne pourra excéder 36 mois.	2021
ANNULE ET REPLACE LA DECISION N° D2021-12-520 Accord-cadre multi-attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques lot n° 2 - Prestations foncières	- SOCIETE SALLA LECOMTE Géomètres-Exp (05000 Gap) classée n° 1 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 2	Sans incidence financière. Durée initiale : 12 mois. Renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.	7 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre multi-attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques lot n° 1 : Levés topographiques	- SOCIETE GEOPROCESS SAS (74600 SEYNOD) classée n° 1 - SOCIETE GEOSAT SELAS (33600 PESSAC) classée n° 2 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 3	Les seuils de commande se répartissent ainsi : Ville de GAP : sans minimum - maximum 20 000 € HT CAGTD : sans minimum - maximum 15 000 € HT Durée 12 mois, reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois. Durée totale ne pourra excéder 36 mois.	7 DÉCEMBRE 2021
ANNULE E T REMPLACE LA DESICION N° D2021-12-521 Accord-cadre multi-attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques, lot n° 1 : Levés topographiques	- SOCIETE GEOPROCESS SAS (74600 SEYNOD) classée n° 1 - SOCIETE GEOSAT SELAS (33600 PESSAC) classée n° 2 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 3	Sans incidence financière. Durée initiale de 12 mois. Renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.	7 DÉCEMBRE 2021
MAPA pour l'acquisition de licences Serveurs	Société BECHTLE Comsoft (06410 BIOT).	Coût global fixé à 45 843 € HT. Durée de 36 mois fermes	8 DÉCEMBRE 2021
MAPA pour l'acquisition de 6 caméras mobiles et d'une station de recharge pour les agents de la Police Municipale	Société SURETECH (91240 SAINT MICHEL SUR ORGE).	Coût global : 5 375 € HT. Durée : 18 mois.	9 DÉCEMBRE 2021
Avenant n° 1 au marché	Groupement AILLIAUD	Incidence financière de	14

n°062V17 pour les travaux de construction d'une cuisine centrale entièrement équipée lot n°8 : plomberie - CVC	FRERES (Mandataire du groupement) / PROVENCE FROID (05000 GAP)	l'avenant : Montant initial : 267 998 € HT. Montant des prestations supplémentaires : + 24 527,17 € HT. Nouveau montant : 292 525,17 € HT. Soit une augmentation de 9,15 % Délai exceptionnel pour réception définitive des travaux : 20 octobre 2021.	DÉCEMBRE 2021
MAPA pour le renouvellement des Contrats MCO 20022 et assistance et réseaux et systèmes	Société NOEVA (06906 SOPHIA ANTIPOLIS).	Forfait annuel de maintenance fixé à 20 400 € HT. Durée 12 mois ferme	16 DÉCEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance incluant les mises à jour du logiciel de gestion des contrôles d'accès, l'assistance téléphonique et le télédiagnostic	Société ARD (05000 GAP).	Montant annuel fixé à 3 544,21 € HT Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 3 ans.	16 DÉCEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement de la maintenance des logiciels et du matériel de contrôle d'accès pour le stade de glace ALP'ARENA	Société SLH (57245 PELTRE).	Le forfait annuel de maintenance fixé à 3 896,44 € HT. Durée 1 an, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 3 ans.	16 DÉCEMBRE 2021
Avenant n°1 au marché n°046V16 pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'une cuisine centrale entièrement équipée	groupement MAUD DABIN ARCHITECTE DPL (Mandataire du groupement des concepteurs) ZEN EAT / ALTERGIS INGENIERIE / BA INGENIERIE (13009 MARSEILLE)	Incidence financière : Montant initial du marché. : 110 000 € HT. Montant des prestations supplémentaires : + 9 900 € HT. Nouveau montant : 119 900 € HT. Soit une augmentation de 9 %. Délai exceptionnel pour réception définitive des travaux : 20 octobre 2021	17 DÉCEMBRE 2021
MAPA pour la Fourniture Mobilier secteur Fiction, et bacs DVD de la Médiathèque	SOCIÉTÉ DPC (79300 BRESSUIRE)	Prix global et forfaitaire 25 309,83 € HT Les délais d'expédition varient entre 3 et 10 semaines et peuvent être modifiés provisoirement en fonction de la saisonnalité ou de la charge de travail.	17 DÉCEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'installation d'une alarme intrusion à la piscine de la République	Société SECURITAS (13014 MARSEILLE).	Le prix forfaitaire est fixé à 4 067,82 € HT. durée : 1 an ferme.	20 DÉCEMBRE 2021
consultation lancée pour l'élaboration de la candidature de la Ville de GAP à l'appel à projet «campus connecté» est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. la collectivité n'a pas eu l'opportunité de se positionner sur ce programme. L'appel à projet n'ayant pas été renouvelé en 2021.			24 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour l'Entretien et la maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles lot n° 2 « Maintenance des portes automatiques» pour le groupement de commandes du Gapençais	Société PERDIGON Ascenseurs et Portes Automatiques-Marque de NSA (05000 GAP).	Montant des prestations défini comme suit : Ville de Gap : minimum 500 € HT maximum 2 500 € HT EHPAD : sans minimum maximum 800 TOTAL : minimum 500 € HT maximum 3 300 € HT Durée : période initiale de 24 mois, reconductible 1 fois soit au total 48 mois	4 JANVIER 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour l'Entretien et la maintenance des ascenseurs et des portes automatiques lot n° 1 Entretien et maintenance des ascenseurs	Société PERDIGON Ascenseurs et Portes AutomatiquesMarque de NSA (05000 GAP) .	Montant des prestations défini comme suit : Ville de Gap : minimum 9 000 € HT maximum 16 000 € HT CAGTD : sans minimum maximum 1 000 € HT CCAS : sans minimum maximum 1 000 € HT EHPAD : minimum 500 € HT maximum 3 000 € HT TOTAL : minimum 9 500 € HT maximum 21 000 € HT durée : 1ère période prenant fin le 19 août 2023. peut-être reconduit une fois pour 2 ans.	4 JANVIER 2022
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour Entretien et maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles lot n° 1 Maintenance des ascenseurs	Société PERDIGON (05000 GAP)	Le montant des prestations annuel est défini comme suit : Ville de Gap : Minimum : 12 000 € HT Maximum : 16 000 € HT CAGTD : sans minimum maximum : 1 000 € HT CCAS : sans minimum maximum : 1 000 € HT	6 AOÛT 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		EHPAD : minimum : 1 000 € HT maximum : 3 000 € HT TOTAL minimum :13 000 € HT maximum :21 000 € HT Période initiale : 24 mois. Durée maximale, toutes périodes confondues :48 mois.	
Maintenance des ascenseurs - lot n° 1 - Titulaire : NSA PERDIGON - Décision de Résiliation du lot 1 : 8 SEPTEMBRE 2021			
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour Entretien et maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles lot n° 2 « Maintenance des portes automatiques»	Société PERDIGON (05000 GAP).	Le montant des prestations annuel est défini comme suit : Ville de Gap : Minimum : 500 € HT Maximum : 2 500 € HT EHPAD : sans minimum maximum : 800 € HT TOTAL minimum :500 € HT maximum :3 300 € HT Période initiale : 24 mois. Durée maximale, toutes périodes confondues :48 mois.	6 AOÛT 2021
Maintenance des portes automatiques - Lot 2 - Titulaire : NSA PERDIGON - Décision de Résiliation lot 2 : 8 SEPTEMBRE 2021			
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour entretien et maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles pour le lot n° 3 « Maintenance des portes sectionnelles»	Société PERDIGON (05000 GAP).	Le montant des prestations annuel est défini comme suit : Ville de Gap : Minimum : 4 000 € HT Maximum : 8 000 € HT CAGTD : sans minimum maximum : 500 € HT CCAS : sans minimum maximum : 500 € HT TOTAL minimum :4 000 € HT maximum :9 000 € HT période initiale : 24 mois. Durée maximale, toutes périodes confondues : 48 mois.	6 AOÛT 2021

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

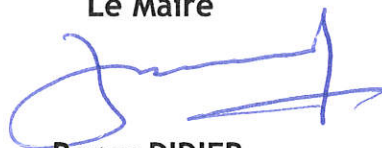
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Procédure avec négociation restreinte Assurances « risques statutaires » pour	Groupement SOFAXIS / CNP ASSURANCE (18110 VASSELAY)	Selon un montant de prime prévisionnelle pour 2022 s'élevant à : 82 367,41 €	10 DÉCEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
les besoins de la Ville de Gap, de son C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.		Date d'effet le 1er janvier 2022 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2026 à minuit.	

Le Conseil prend acte.

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 4 FEV. 2022

Affiché ou publié le :

- 4 FEV. 2022